

Office fédéral
du développement territorial
3003 Bern

FSU
Section romande

Lausanne, le 19 juillet 2011

Concerne : consultation sur le Projet de territoire suisse

Mesdames, Messieurs,

En date du 29 juin dernier, le Comité central de la FSU vous a fait parvenir la prise de position de la FSU. Suite à un problème de coordination interne, l'avis de la section Romande n'a pu être complètement intégré à cette lettre. C'est pourquoi, nous nous permettons de vous transmettre un complément à cette prise de position.

Remarques générales

- L'idée d'une stratégie de développement à l'échelle nationale est bien acceptée et est nécessaire, ce d'autant qu'elle est le fruit d'une concertation entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire, ce qui constitue à notre sens une qualité majeure du projet mis en consultation.
- En 2005, la compétitivité de la Suisse était en question, l'étalement urbain et ses effets sur la préservation des ressources et sur la qualité du paysage, les problèmes de transports et les problèmes de collaboration institutionnelle au sein des agglomérations étaient tout particulièrement relevés. Nous constatons avec satisfaction qu'au fil des années de travail, notamment après l'organisation des forums tenus en 2007, le Projet de territoire suisse s'est enrichi, par exemple : l'organisation du territoire inclut dorénavant des territoires d'action marqués par des villes de petite et de moyenne dimension ; le rôle des espaces ruraux a été quelque peu développé ; les stratégies pour des territoires d'action ont été complétées ; des thèmes ont été approfondis, d'autres sont apparus, comme le logement.
- Le PTS a l'immense mérite d'exister bien qu'il arrive édulcoré et tardivement par rapport à l'état des lieux (milieu des années 2000). Si l'objectif du PTS est de sensibiliser le grand public, le niveau d'information contenu dans le PTS nous semble adéquat, mais nous pensons qu'il devrait être un fondement pour les différentes politiques sectorielles de la Confédération, constituer un cadre pour les plans directeurs cantonaux, avoir des buts opérationnels, etc. Dans ce cadre, le document devrait être plus précis et plus concret.

Fédération
suisse
des urbanistes

Fachverband
Schweizer
RaumplanerInnen

Federazione
svizzera degli
urbanisti

Federaziun
svizera
d'urbanists

Vadianstrasse 37
Postfach
9001 St. Gallen

T 071 222 52 52
F 071 222 26 09
info@f-s-u.ch
www.f-s-u.ch
section romande :
rue Beau-Séjour 16
1003 Lausanne
T. 021 323 06 26
F. 021 320 55 59
info@uplav.ch

Sur la Question 1

- Pas de remarque complémentaire à la lettre du 29 juin 2011.

Sur la Question 2

- L'évolution du territoire et les problèmes d'aménagement ont connu une accélération ces dernières années. Si dans ses grandes lignes, le PTS restera d'actualité au cours de la prochaine décennie, voire au –delà, sa mise en œuvre nécessite dès maintenant l'adaptation de ses stratégies. Ainsi, la compétitivité n'apparaît plus désormais comme un défi, mais comme un atout de la Suisse, dont il convient de tirer parti mais également de gérer ses conséquences (chap. 2.4).

Sur la question 3

- La disponibilité des terrains à bâtir est devenue un problème criant, non seulement dans les centres et les sites bien desservis en transport public mais dans un large périmètre au sein des espaces métropolitains. Le PTS devrait développer ce thème.
- D'autres thèmes mériteraient d'être renforcés et pris en charge, tels que notamment le logement, les territoires ruraux et péri-urbains, la maîtrise foncière, le choix de société, le rôle de l'économie.
- L'armature urbaine et les périmètres (carte 1) posent parfois question quant à leur pertinence et aux critères utilisés (ex. positionnement de Fribourg, Orbe, Aubonne, etc.).

Sur la question 4

- Dans les stratégies pour le développement des territoires d'action, le choix des « pôles de développement métropolitains » nous semble arbitraire et contestable. D'autres espaces stratégiques méritent d'être identifiés (ex. dans le bassin lémanique : Lausanne-Nord, Yverdon-Est, etc.), notamment dans un souci de développement équilibré et solidaire à l'intérieur des espaces métropolitains.

Sur la question 5, 6 et 7

- Pas de remarque complémentaire à la lettre du 29 juin 2011.

En vous remerciant de prendre en considération les remarques précédentes dans la version définitive du Projet de territoire suisse, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour le Comité

Xavier Fischer
Président